

### PROPRIETAIRE OCCUPANT - Travaux d' Economie d'Energie

Grâce à l'OPAH mise en place par Saint-Lô Agglo, les propriétaires ont accès à un **accompagnement gratuit et sans engagement** pour bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique.

L'aide « Habiter Mieux » de l'ANAH et les aides complémentaires de Saint-Lô Agglo font partie des aides mobilisables.

#### QUELS PROPRIÉTAIRES PEUVENT EN BÉNÉFICIER ?



Pour être éligible :

- Le propriétaire doit occuper son logement à titre de résidence principale ou emménager dans le logement dans les 6 mois suivant la demande de subvention ;
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources ANAH.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.



#### QUELS SONT LES TRAVAUX ÉLIGIBLES ?

Les travaux réalisés doivent :

- Permettre un gain énergétique global de 35 % minimum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Être réalisés par des professionnels RGE (Reconnu garant de l'environnement).

**POUR PLUS D'INFORMATION :**  
**CONTACTEZ LE CDHAT AU 02 33 75 62 40**

### PROPRIETAIRE OCCUPANT - Travaux d' Economie d'Énergie

## EXEMPLE D'OPÉRATION SOUTENUE EN 2020

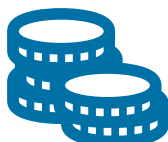


Les propriétaires occupants, dont un salarié du secteur privé, souhaitent améliorer le confort énergétique de la maison qu'ils ont acquis la même année.



Travaux réalisés :

- Isolation de combles perdus
- Isolation du plancher bas sur local non chauffé
- Remplacement du système de chauffage fuel par une pompe à chaleur Géothermie



Les propriétaires ont pu bénéficier d'un **montant global d'aides équivalent à 85 % du coût des travaux TTC.**

*Détail des aides obtenues :*

- **Action logement** : 100 % du montant TTC plafonné à 19 425 €\*
- **Agence nationale de l'habitat (Anah)** : 50 % du montant HT restant à charge + Prime Habiter Mieux
- **Département** : aide forfaitaire de 500 €
- **Saint-Lô Agglo** : aide forfaitaire de 500 €

\*Aide issue du plan d'investissement volontaire d'Action Logement, réservée aux salariés du secteur privé. Cette aide a été supprimée en décembre 2020.